# « MÉMO » - TOURNÉES 2023-2024

issues du Festival ProPulse IN & OFF (2022 & 2023)

# - DÉROULEMENT & CONDITIONS-

## RÔLE D'ASSPROPRO

Le rôle d'AssProPro est d'assurer et de faciliter la circulation des productions artistiques au sein des structures membres par la mise en place d'outils de promotion et par la coordination et la centralisation des informations utiles aux tournées. AssProPro n'est pas une agence de placement d'artistes et ne vend pas de spectacles. Dans ce cadre, pour la saison 23/24, AssProPro coordonnera des tournées issues du Festival ProPulse IN & OFF (2022-2023).

## CONDITIONS

- Les tournées sont accessibles aux membres du réseau uniquement ;
- Si un lieu non membre souhaite intégrer une tournée, il introduit une demande d'adhésion. Infos: https://assspropro.be/reseau/membres/devenir-membre/
- En concertation avec le service de la diffusion de la FWB, les conditions pour confirmer une tournée en 2023-24 sont:

. Un minimum de 8 dates (dans 8 lieux différents) pour le théâtre, la musique, le pluridisciplinaire;
. Ce chiffre tombe à 5 pour la danse, les arts de rue/forains et cirque, le conte, l'humour, l'impro, les marionnettes, le théâtre action et les artistes internationaux;
. Ces représentations sont programmées entre le **01.08.2023 et le 31.07.2024;**
. Pendant la période déterminée dans la convention de participation à ProPulse, si elle existe;
. Les représentations scolaires n'entrent pas en compte;
. Pour les projets internationaux, les représentations sont regroupées afin d'éviter les journées OFF.

## MISE EN PLACE DES TOURNEES

1. A l'issue du festival, AssProPro et les artistes ou leurs représentant.e.s récoltent les demandes de programmation. Les artistes, leurs représentant.e.s travaillent à la diffusion de leurs spectacles, Asspropro centralise ces informations.
2. Une «réunion des tournées» est organisée à l'attention des programmateurs pour finaliser les calendriers et valider les tournées.
3. Avec l'accord du service de la diffusion de la FWB, les tournées sont confirmées aux artistes et au réseau. Les artistes qui ne bénificient pas d'une tournée, reçoivent les coordonnées des lieux intéressés par leur projet.
4. Une fois les tournées confirmées, AssProPro collecte les infos du spectacle auprès des artistes, et les met à disposition de ses membres.
5. Les programmateur·rice·s remplissent une fiche info émise par AssProPro qui servira à faciliter les échanges et à la promotion de la tournée.
6. Certaines représentations peuvent encore être ajoutées aux calendriers des tournées validées 15 jours après la réunion des tournées.
7. AssProPro rencontre chaque compagnie pour un déroulement optimal de la tournée.

# ENGAGEMENTS

**Le programmateur s'engage à:**

. Valider les dates pour lesquelles il s'est engagé auprès d'AssProPro et de la compagnie;
. Offrir des conditions d'organisation et de représentation optimales aux artistes et au public
  > Accueil, promotion, équipement, respect du contrat, de la fiche technique, ...
. Concerter ses collègues pour éviter les effets de concurrence;
. En cas d'annulation d'une représentation après confirmation des tournées aux artistes:
  > A payer les frais partagés relatifs à la tournée d'un artiste international;
  > A respecter les conditions d'annulation stipulées dans le contrat, pour les artistes FWB.
. Mentionner «Tournée ProPulse» et ajouter le logo Assspropro sur ses différents supports promotionnels.

**L'artiste ou son représentant s'engage à:**

. Respecter les conditions financières et techniques annoncées à ProPulse;
. Communiquer à AssProPro les éventuels changements liés au spectacle;
. Ne pas ajouter de date autour et pendant la période de tournée après clôture du calendrier, sauf accord entre les parties:
  > Date qui porterait préjudice aux organisateurs inscrits dans la tournée. Ex. : sortie d'album, concurrence territoriale, ...
. Mentionner «Tournée ProPulse» et ajouter le logo Assspropro sur ses différents supports promotionnels.

**Assspropro s'engage à:**

. Mettre tout en oeuvre pour que l'organisation de ces tournées soit optimale;
. Etre le relais entre les artistes/leurs représentants et les organisateurs inscrits dans ces tournées.
. Assurer la communication et la promotion de la globalité de la tournée via différents supports.

ASSPROPRO

# COORDINATION

## ASPECTS FINANCIERS & CONTRACTUELS

**Prix du spectacle**

. Les prix qui ont été définis dans la convention de participation à ProPulse 2022/2023 sont applicables à la tournée. Il ne peuvent être modifiés;
. Il est interdit aux organisateurs de faire jouer les artistes aux entrées;
. Pour les artistes internationaux: le fonctionnement diffère (voir page annexe).

**Subventions**

Pour les artistes FWB repris au catalogue A&V, les tournées ProPulse sont subsidiées par le Service Diffusion:

. Intervention Art et Vie majorée et hors quota plafonnée à 770 € pour les lieux reconnus:
Sur max. 2 représentations dans un même lieu (hors temps scolaire).
. La subvention ne dépasse jamais la moitié du cachet.
. A cela s'ajoute les éventuels subsides des provinces ou de la Cocof.
. Ces interventions ne sont pas systématiques:
> Contacter la province ou la Cocof pour plus d'infos.

Pour les artistes internationaux, une intervention de WBI est possible (voir annexe).

. Les demandes d'interventions FWB, WBI, Province et Cocof sont introduites par l'organisateur.

**Contrat**

. Un contrat type est transmis à AssProPro pour validation avant envoi aux structures;
. Y mentionner: code star, montant A&V, rappeler aux lieux de cocher «Tournée ProPulse» sur le formulaire;
. Ces contrats sont envoyés par l'artiste/l'agent/la Cie aux organisateurs;
. Fin mai pour les tournées de août à décembre et fin septembre pour les tournées de janvier à juillet;
. Le suivi des contrats et des paiements des cachets est assuré par l'artiste/l'agent/la Cie;
. Asspropro transmettra un récapitulatif de coordonnées à ces derniers pour faciliter les échanges;
. L'accueil est organisé en direct avec les structures organisatrices;

## ASPECTS TECHNIQUES

**Régie**

. La régie du spectacle est assurée selon la fiche technique annoncée sur le site de ProPulse;
. Elle ne peut être revue à la hausse pour la tournée, sauf si cela fait l'objet d'un accord avec le lieu d'accueil ;
. Le régisseur du spectacle prendra contact avec l'organisateur avant la représentation ;
. Il vérifiera le planning et la bonne mise en place du matériel souhaité ;
. Pour les artistes internationaux, il communiquera les données de planning à AssProPro (voir annexe);
. En musique, pour la sonorisation/les instruments/le backline **prévus dans la FT** :
> Location commune possible à la demande des organisateurs;
> Réduction des coûts et favorisation d'un matériel identique pour les groupes sur toute la tournée.

# COMMUNICATION

## DU CÔTÉ D'ASSPROPRO

AssProPro assure la promotion de la globalité de la tournée.

**Site internet**

. Page du spectacle avec calendrier des tournées et avec renvois vers les sites web des cies et des lieux
. Documents disponibles : photos, bios, articles de presse, fiches techniques etc. + documents promo réalisés par AssProPro.

**Affiches et flyers**

. Réalisation et impression d'affiches A2 (0,50€/affiche) et de flyers (gratuits)
. Frais postaux à charge de la structure (possiblité d'emporter les documents)
. Affiches A3 et flyers disponibles en pdf et vierges de date sur notre site internet
. Distribution de flyers via le réseau

**Presse**

. Dossier de presse au lancement de la saison
. Communiqué de presse pour chaque tournée
. Revue de presse à destination des artistes

**Newsletters**

. Une newsletter reprenant les dates et lieux de la tournée est envoyée à une liste d'abonnés avant son démarrage.

**Réseaux sociaux**

. Promo de la tournée sur Facebook, mise à disposition de différents formats visuels web;
. Relais des actualités et invitation à liker les pages artistes/spectacles et aux évènements (pour les artistes).
. Relais et invitation des fans de la page FB AssProPro aux événements (pour les membres).

## DU CÔTÉ DES ARTISTES ET DES MEMBRES

Chaque lieu assure la promo pour sa/ses date(s) en partenariat avec l'artiste.

**Mentions et logos**

Mention «Une tournée ProPulse» et logos sur tous les supports promo

. Promo papier : brochure de saison, affiches, flyers
. Site internet (avec renvoi sur www.asspropro.be)
. Dans la distribution (pour les artistes)

ASSPROPRO

Logo disponible sur notre site internet

**Presse**

Mention de la tournée ProPulse coordonnée par Asspropro dans les interviews (pour les artistes).

Envoi de vos articles, interviews, passages radios/télés récoltés pour compléter la revue de presse de la tournée qui est envoyée aux artistes.

**Réseaux sociaux**

. Tagg d'AssProPro dans les posts
. Mention d'AssProPro en tant que « co-organisateur » de vos évènements FB. Nous pourrons ainsi plus facilement relayer vos évènements, y inviter les fans de la page AssProPro et votre évènement apparaitra sur notre page.

Facebook

*Donnons-nous mutuellement de la visibilité !*